

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité

EPPS 002-2185/10/CC

**■ Approbation de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Centre d'Information pour la prévention des Risques Majeurs, Cyprès
DEEAG 10/4760/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le territoire de la Communauté urbaine est marqué par la concentration de risques naturels et de risques technologiques (risques majeurs : incendie, inondation, mouvements de terrains, séisme, industrie, matières dangereuses). Toutes les communes membres de MPM étant exposées à plusieurs risques majeurs (de 2 à 6 catégories de risque par commune), chacune d'entre elles est concernée par une obligation de prévention et par la nécessité de devoir éventuellement faire face à de graves événements accidentels exceptionnels.

De ce fait, l'intercommunalité doit développer son expertise et sa présence auprès des communes membres en matière de diagnostic préalable aux stratégies de développement de toutes les communes à court, moyen et long terme. En outre Marseille Provence Métropole pourrait être mobilisée en temps de crise afin de fournir un soutien logistique aux communes membres qui en feraient la demande.

C'est dans cette optique qu'il est proposé au Conseil de Communauté d'adhérer à l'association « Centre d'Information pour la prévention des Risques Majeurs », association créée par l'Etat en 1991, et agréée pour la protection de l'environnement.

Cette association apporte un soutien en matière de connaissance et de prévention des risques majeurs, et assure une mission d'information du public dans le cadre de l'obligation d'information inscrite à l'article L125-2 du Code de l'Environnement.

Le Cyprès est reconnu pour ses actions et compétences en matière de risques industriels et de risques naturels, afin de mieux préparer l'avenir sur le sujet des risques majeurs.

L'association est structurée en trois collèges (Etat, industriels, collectivités) qui assurent des subventions à hauteur de 38% de son budget pour L'Etat, 30% pour les industriels, et 32% pour les collectivités locales.

Par ailleurs des prestations de service complètent le budget à hauteur de 7% de son montant total qui s'est élevé à 463 000 euros en 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de mieux connaître et prévenir les risques majeurs afin d'accompagner le développement du territoire dans le respect de la protection des personnes et des biens, et de l'environnement,
- Le bilan positif de l'action compétente du Cyprès auprès des collectivités locales de notre région.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées l'adhésion de Marseille Provence Métropole et le paiement de la cotisation annuelle 2010 à l'Association « Centre d'Information pour la prévention des Risques Majeurs » d'un montant de 6818 euros.

Article 2 :

Est désigné M. Vincent BURRONI pour représenter la Communauté urbaine au sein de cette association.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Sous-politique G510 - Fonction 832 - Nature 6281.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Incendies et secours,
Et à la Gestion des risques

Vincent BURRONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire -
Patrimoine foncier - Protection et sécurité
des espaces communautaires

Patricia COLIN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI